

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

05/10/2018

Dossier complet le :

05/10/2018

N° d'enregistrement :

2018-7243

1. Intitulé du projet

Demande d'autorisation de défrichement pour la mise en culture de 7,2950 ha sur la commune de Labouheyre.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCEA DE BETOUT

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

FERRY Pierre

RCS / SIRET

3 4 9 4 7 3 3 0 6 0 0 0 2 6

Forme juridique

Société civile d'exploitation agricole

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47° a)	Défrichement soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier et portant sur une superficie totale, même fragmentée, inférieure à 25 ha.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Défrichement de moins de 25 ha (7,2950 ha concernés) en vue de la création d'un nouvel espace agricole pour de l'agriculture biologique.

La société exploite déjà l'ilot dans la continuité au Nord, ce qui représente environ 18 ha. Ainsi, après projet, l'ilot agricole total occupera une superficie de 25 ha environ.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du défrichement est la mise en culture biologique des terres dans le but de répondre à la demande en produits biologiques qui est croissante, notamment concernant les légumes.

De plus, cette parcelle présente l'avantage de se situer dans la continuité d'un îlot de 18 ha environ, déjà cultivé par la SCEA DE BETOUT.

Ce projet va donc permettre d'augmenter la production biologique de la société, en rationalisant les moyens de cultures existants en utilisant ceux déjà en place sur l'îlot voisin, mais également en limitant les déplacements des engins agricoles au moment du travail sur les parcelles.

Cet îlot, après projet, occupera une superficie de 25 ha environ.

Les besoins en terre nouvelle pour la production biologique s'explique par la demande croissante de ce type de production. De plus, ce mode de culture impose des rotations longues (minimum de 6 ans), pour lutter contre les maladies et ravageurs de cultures et utiliser le moins d'intrants possibles.

La parcelle objet de la demande n'a jamais été utilisée pour l'agriculture. Ceci permet à l'exploitant de pouvoir être certifié dès la première année d'exploitation.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le terrain du projet est à l'état de jeune plantation de Pins maritimes (environ 5 ans) sur une lande mésophile.

Comme sur la plupart des parcelles voisines, les inter-rangs sont entretenus au rouleau Landais.

La mise en place de la culture va donc entraîner l'arrachage des arbres présents, le dessouchage puis le broyage des débris végétaux pour leurs revalorisation en biomasse. Ceci permettra la mise à nu du terrain.

Ensuite, un labour sera effectué de manière à retourner la terre et à la décompacter.

Enfin, le semis constituera la dernière étape pour la mise en culture.

Aucun forage n'est nécessaire pour l'irrigation sur cette parcelle. Les moyens d'irrigations de l'îlot de 18 ha voisin seront utilisés.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Une rotation culturale longue est prévue, au minimum 6 ans.

Les espèces de la rotation seront : maïs doux, carotte, maïs, maïs doux, haricot vert, poix...

L'important pour l'exploitant est de trouver de nouvelles zones de cultures pour ses légumes biologiques afin de répondre à la demande. Toutefois, s'agissant de plantes sensibles aux maladies et aux ravageurs, il est nécessaire de mettre en place de longues rotations culturales et de les isolées des terres déjà cultivées. De petits îlots de moins de 30 ha sont donc idéaux. De plus, les contraintes de la culture biologique ne permettent pas, de fait, l'utilisation de produits phytosanitaires qui permettent de lutter contre ces maladies et ces ravageurs.

En résumé, la phase d'exploitation concernera la culture biologique des terres.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe, ou(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à Autorisation de défrichement.

En outre, le projet devrait être soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau en ce qui concerne l'augmentation des prélèvements pour l'irrigation (rubrique 1.1.2.0) supérieure) 10 000 m³ par an.

L'augmentation des prélèvements est estimée à environ 25 200 m³ par an pour ce projet.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie défrichée	7 ha 29 a 50 ca

4.6 Localisation du projet

**Adresse et commune(s)
d'implantation**

Lieu-dit "BETOUT"
40 210 LABOUEYRE

Coordonnées géographiques¹

Long. 00° 53' 10" O Lat. 44° 12' 15" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

LABOUEYRE

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui ☐ Non ☒

L'ilot agricole à l'Ouest est existant depuis de nombreuses années.
Il occupe une superficie de 18 ha environ.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive @ARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites Internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Absence de ZNIEFF sur le périmètre du projet. La ZNIEFF la plus proche (720001978) est située à environ 3,8 km au Nord-ouest du projet.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Le projet est situé dans le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne (PNR000001).
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le site patrimonial remarquable le plus proche est le site inscrit "Val de L'Eyre" (SIN0000203). Il est situé à plus de 4,6 km à l'Est du projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	D'après Géorisques, la commune est concernée par les risques : - Feu de forêt ; - Phénomènes liés à l'atmosphères ; - Transport de marchandises dangereuses ; - Séisme (zone 1 : très faible) - Mouvement de terrain - tassements différentiels. La commune ne possède pas de PPRN ni de PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	D'après les sites BASIAS et BASOL.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	D'après l'Agence de l'eau Adour-Garonne.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site inscrit "Val de L'Eyre" (SIN 0000203) est le plus proche du projet. Il est situé à plus de 4,6 km à l'Est du projet.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche est "Zones humides de l'arrières dunes du Pays de Born", n°FR7200714. Il est situé à environ 3,4 km au Nord-ouest du projet.
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Aucun forage supplémentaire ne sera nécessaire pour la mise en place de ce projet. Les moyens d'irrigations existants présents sur l'ilot de 18 ha à l'Ouest seront utilisés. Ces forages captent la nappe superficielle, plio-quaternaire, à moins de 20 m de profondeur. L'augmentation des prélèvements en eau est estimé à environ 25 200 m3 / an.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	La seule modification prévisible de la nappe d'eau souterraine est l'augmentation du pompage par les forages existants pour l'irrigation. Ces modifications sont soumises à déclaration au titre de la loi sur l'eau et devront donc faire l'objet d'une étude. Aucun drainage n'est prévu, aucune création ou modification de fossé. Les fossés existants seront conservés en l'état. Le terrain est mésophile, aucun besoin de fossés ou de drainages supplémentaires.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Pas de terrassement prévu ni nécessaire.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Pas de terrassement prévu ni nécessaire.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	En phase de défrichement, suppression de 7,2950 ha à caractère forestier. Faible diversité faunistique et floristique sous une jeune forêt de Pins entretenue par rouleau Landais.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Pratique culture biologique qui permet de limiter les risques de pollutions. Le site Natura 2000 le plus proche est loin du projet (3,4 km) et séparé par des grandes étendues de forêts de Pins et par le bourg de Labouheyre. Aucune des espèces présentes sur le FSD ne sont présents sur l'emprise du projet, ni dans le périmètre d'étude éloigné. Deux habitats référencés dans le cadre du site Natura 2000 sont présents dans le périmètre d'inventaire, hors projet. Compte tenu de leurs localisations, ils ne seront pas impactés (pas dans la zone d'influence, pas à l'aval)

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Consommation de 7,2950 ha d'espaces forestiers. Création de 7,2950 ha d'espaces agricoles.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Risque feu de forêts.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	Les premières habitations sont situées à 300 m au Nord-est du projet.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	L'exploitant devra se rendre sur ses parcelles plusieurs fois par an. Toutefois, compte tenu de la présence de l'ilot agricole voisin déjà cultivé par la SCEA DE BETOUT, les déplacements seront regroupés. Ainsi, il n'y aura pas de déplacements supplémentaires sur les voies d'accès.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	En phase travaux pour la préparation du sol, le semis... et en phase culture pour l'entretien et les différents passages nécessaires (désherbages mécaniques...) Toutefois, rien de plus que ce qui est actuellement en place sur la parcelle voisine déjà cultivée.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☒	☐	Il est possible que certains engrais biologiques engendrent des odeurs au moment de l'épandage. Toutefois, ils seront enfouis rapidement pour limiter ce phénomène et l'exploitant utilise des engrais déshydratés car ils sont plus intéressants et ils génèrent moins d'odeurs. Cette problématique est déjà présente avec la culture voisine.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☒	☐	Les travaux resteront limités car les arbres sont jeunes et la parcelle est entretenue au rouleau Landais dans les inter-rangs. Des vibrations sont toujours possible, notamment pendant le travail du sol et lorsque les engins agricoles sont présents sur la parcelle. Cette problématique, en phase culture, est déjà présente sur l'ilot agricole voisin.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Outre ceux issus de l'utilisation d'engins agricoles, pas de rejets polluants dans l'air.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	L'eau d'arrosage non consommée par les plantes s'infiltre et ira réalimenter la nappe superficielle. Pas de ruissellement sur le type de sol (sableux) de la parcelle concernée.
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Mise en place d'une agriculture biologique : pas ou peu de pollutions.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Mise en place d'une agriculture biologique : pas ou peu de pollutions.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Suppression de 7,2950 ha de zone de production sylvicole. Création de 7,2950 ha de surface agricole biologique.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Utilisation du système d'irrigation par pivot présent sur l'îlot agricole voisin.

Le pivot est un système coûteux mais qui permet de mieux gérer l'eau et donc de limiter les prélèvements.

De plus, la mise en place du projet n'engendre pas la réalisation de forages supplémentaires. Seuls une augmentation des prélèvements sur les forages existants est à prévoir. Ceci permettra de limiter la phase travaux.

Mise en place d'une agriculture biologique, pratiques agricoles plus vertueuses qui permettent de limiter les phénomènes de pollutions, les impacts sur les milieux naturels, la qualité des eaux...

Ce type de cultures tente de favoriser au maximum la présence d'une entomofaune riche et variée afin de l'utiliser en auxiliaire de cultures pour la lutte contre les ravageurs (parasites...).

Conservation en l'état de tous les fossés présents autour du projet. Ils ne gênent en rien la mise en culture des terres. Aucun réseau de drainage nécessaire sur ces parcelles mésophiles.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Labouheyre est une commune boisée à 73,58 % (données DDTM 2006), ce qui représente environ 2 658 ha de surfaces forestières pour 834 de SAU (données agreste 2010), ce qui représente 23,09 % de la surface communale. Ainsi, le projet va entraîner la perte de 0,27 % de la surface forestière communale. L'impact peut être raisonnablement considéré comme très faible.

L'îlot agricole le plus proche occupe une surface de 18 ha. Il est situé en limite Ouest du projet. Un îlot agricole de 470 ha environs est situé à 200 à l'Est du projet. Il n'y a pas d'autres cultures dans un rayon de 500 m autour du projet.

La commune est dominée par la mono-culture du Pin, entraînant une diminution de la biodiversité.

Aucun habitat n'est protégé sur le projet. De même, aucune espèce protégée n'est présente sur le projet. La mise en place du projet va permettre la création de lisière forestières favorables à la biodiversité (entomofaune et avifaune notamment).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Un diagnostic environnemental de la zone.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

COMMENSACQ

le

14/06/18

Signature


SCEA DE BETOUT
SCEA DE BETOUT
2350200 COMMENSACQ
Tél. : 05 58 07 83 91 65
Tél. : 05 58 07 83 91 65
SIRET 349 473 306 00026

SCA OF REPUTATION
3300 RICHMOND AVE
10310 COMMERCIAL
TAX: 02 07 13 48 + 48 03 28 13 02
10310 COMMERCIAL



**TERRA
ENVIRONNEMENT**

SCEA BETOUT

2 350 Perprise de Tuyas

40 210 COMMENSACQ

**EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE À
UNE OPÉRATION DE DÉFRICHEMENT**

Commune de LABOUHEYRE (40)

Annexe au formulaire CERFA n°14 734*03

Mars 2018

SOMMAIRE

I	DESCRIPTION DU CONTEXTE.....	4
I.1	Généralité.....	4
I.2	Localisation géographique.....	5
I.3	Contexte hydrographique.....	7
I.4	Reportage photographique.....	9
II	PATRIMOINES CULTUREL ET NATUREL.....	14
II.1	Patrimoine Culturel et Paysager.....	14
II.2	Patrimoine Naturel.....	14
II.2.a	Espace Naturel Protégé.....	14
II.2.b	Zonage d'inventaire naturel.....	15
II.2.c	Zonage réglementaire naturel.....	15
III	FLORE ET HABITATS.....	20
III.1	Milieu 1 : 84.1 Alignement d'arbres.....	22
III.2	Milieu 2 : 41.54 Chênaie Aquitano-ligérienne sur podzols.....	23
III.3	Milieu 3 : 42.813 Jeunes plantations de Pins maritimes.....	24
III.4	Milieu 4 : 31.83 Fruticée à bourdaine x 31.13 Lande à molinie.....	27
III.5	Milieu 5 : 82.11 Grandes cultures.....	28
III.6	Milieu 6 : 38.1 Pelouse mésophile de bord de champ.....	29
III.7	Liste des espèces de Flore.....	31
IV	FAUNE.....	33
IV.1	Amphibiens.....	33
IV.2	Reptiles.....	34
IV.3	Entomofaune.....	35
IV.4	Avifaune.....	36
IV.5	Mammifères.....	37
V	CONCLUSION.....	39
VI	CALENDRIER DES INVENTAIRES DE TERRAIN.....	41

Liste des Planches

Planche 1 – Localisation géographique.....	6
Planche 2 – Zonage du patrimoine naturel et culturel.....	19
Planche 3 – Habitat.....	30
Planche 4 – Habitat d'espèces.....	38
Planche 5 – Enjeux écologiques.....	40

Liste des Figures

Figure 1 : Contexte hydrographique du projet.....	8
Figure 2 : Prise de vue 1, depuis le centre du projet vers le Nord-est	9
Figure 3 : Prise de vue 2, depuis le centre du projet vers le Sud-ouest	9
Figure 4 : Prise de vue 3, depuis le Nord-ouest du projet vers le projet	10
Figure 5 : Prise de vue 4, depuis le Nord du projet vers le projet	10
Figure 6 : Prise de vue 5, depuis le chemin au Nord-est du projet vers le projet	11
Figure 7 : Prise de vue 6, depuis le Sud-est du projet vers le projet.....	11
Figure 8 : Prise de vue 7, depuis le Sud du projet vers le projet.....	12
Figure 9 : Prise de vue 8, depuis le Sud-ouest du projet vers le projet	12
Figure 10 : Localisation des prises de vues	13
Figure 11 : Ruisseau de la Moulasse et Fossés	21
Figure 12 : Milieu 1 Alignement d'arbres.....	22
Figure 13 : Sphaignes sp. Présente dans le milieu 2	23
Figure 14 : Milieu 2 Chênaie Aquitano-ligériennes sur podzols	23
Figure 15 : Milieu 3 Plantation de Pins < 5 ans sur Molinie (Nord-est, hors projet).....	25
Figure 16 : Milieu 3 Plantation de Pins < 5 ans sur Lande sèche (Est, hors projet)	25
Figure 17 : Milieu 3 Plantation de Pins ≈ 5 ans entretenue (projet)	26
Figure 18 : Milieu 3 Plantation de Pins ≈ 5 ans sur lande à Fougères et Ajoncs (Sud-est, hors projet).....	26
Figure 19 : Milieu 4 Lande à Molinie avec fruticée au centre.....	27
Figure 20 : Milieu 5 Grandes cultures	28
Figure 21 : Milieu 6 Pelouse mésophile de bord de champ	29
Figure 22 : La Grenouille agile	33
Figure 23 : Le Léopard des murailles	34
Figure 24 : Pipit des arbres, Roitelet à triple bandeau, Tarier pâle	37

Liste des Tableaux

Tableau 1 : Référence cadastrale	4
Tableau 2 : Habitat protégé dans le cadre du site Natura 2000.....	17
Tableau 3 : Espèces protégées dans le cadre du site Natura 2000	18
Tableau 4 : Habitats répertoriés sur le périmètre d'étude	21
Tableau 5 : Liste des espèces de flores rencontrées sur le périmètre d'étude.....	32
Tableau 6 : Amphibien rencontré sur le site et statuts de protections	33
Tableau 7 : Reptile rencontré sur le site et statuts de protections	34
Tableau 8 : Insectes rencontrés sur le site et statuts de protections	35
Tableau 9 : Oiseaux rencontrés sur le site et statuts de protections	37
Tableau 10 : Mammifères rencontrés sur le site et statuts de protections.....	37
Tableau 11 : Inventaires réalisés sur le site	41

I DESCRIPTION DU CONTEXTE

I.1 GÉNÉRALITÉ

La SCEA BETOUT souhaite réaliser une opération de défrichement dans le but de la mise en place d'une culture sur un terrain situé sur la commune de LABOUHEYRE.

Ce terrain étant de nature boisé, une demande d'autorisation de défrichement est nécessaire pour la mise en place de ce projet.

La SCEA BETOUT pratique une agriculture biologique certifiée. Elle ne parvient pas à répondre aux besoins de sa clientèle, notamment en carotte biologique, qui est croissante.

De plus, cette parcelle présente l'avantage de se situer en continuité d'un îlot de 18 ha environ déjà cultivé par la société. Cela permet de rationaliser les moyens de cultures en utilisant ceux qui sont déjà en place (pivot notamment), mais également de limiter les déplacements des engins agricoles au moment du travail sur les parcelles. Cet îlot, après projet, occupera une superficie de 25 ha environ.

Son besoin de terres se justifie également par ses rotations. En effet, elle effectue des rotations longues, de 6 ans au minimum, ce qui permet de limiter d'autant plus les maladies et donc d'utiliser le moins d'intrants possibles, même utilisable en agriculture biologique.

Ses rotations habituelles sont : maïs doux, carotte, maïs, maïs doux, haricot vert, poix.

La parcelle objet de la demande n'a jamais été utilisée pour l'agriculture. Ceci permet à La SCEA BETOUT de pouvoir être certifié dès la première année d'exploitation.

Compte tenu de la surface mise en jeu, inférieure à 25 ha, La SCEA BETOUT a mandaté la société TERRA ENVIRONNEMENT afin de réaliser un dossier de demande d'examen au cas par cas pour cette demande portant sur 7 ha 29 a 50 ca.

La parcelle objet de la demande possède la référence cadastrale : E 59. La totalité de la parcelle est concernée par ce projet.

Parcelles cadastrales		Lieu-dit	Contenance cadastrale totale (m²)	Contenance cadastrale projet (m²)
Section	N°			
E	59	BETOUT	72 950	72 950

Tableau 1 : Référence cadastrale

Dans le cadre de cette mission, et afin de ne pas sous-estimer les éléments à prendre en compte dans le projet, Terra Environnement a réalisé un diagnostic Faune-Flore simplifié du site.

I.2 LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE

Le projet se trouve sur la commune de LABOUHEYRE appartenant au département des Landes. Il se situe à environ 45 km au Nord-ouest de la commune de Mont-de-Marsan.

La parcelle objet de la présente demande se situe à environ 2,6 km au Sud-est du centre bourg de LABOUHEYRE.

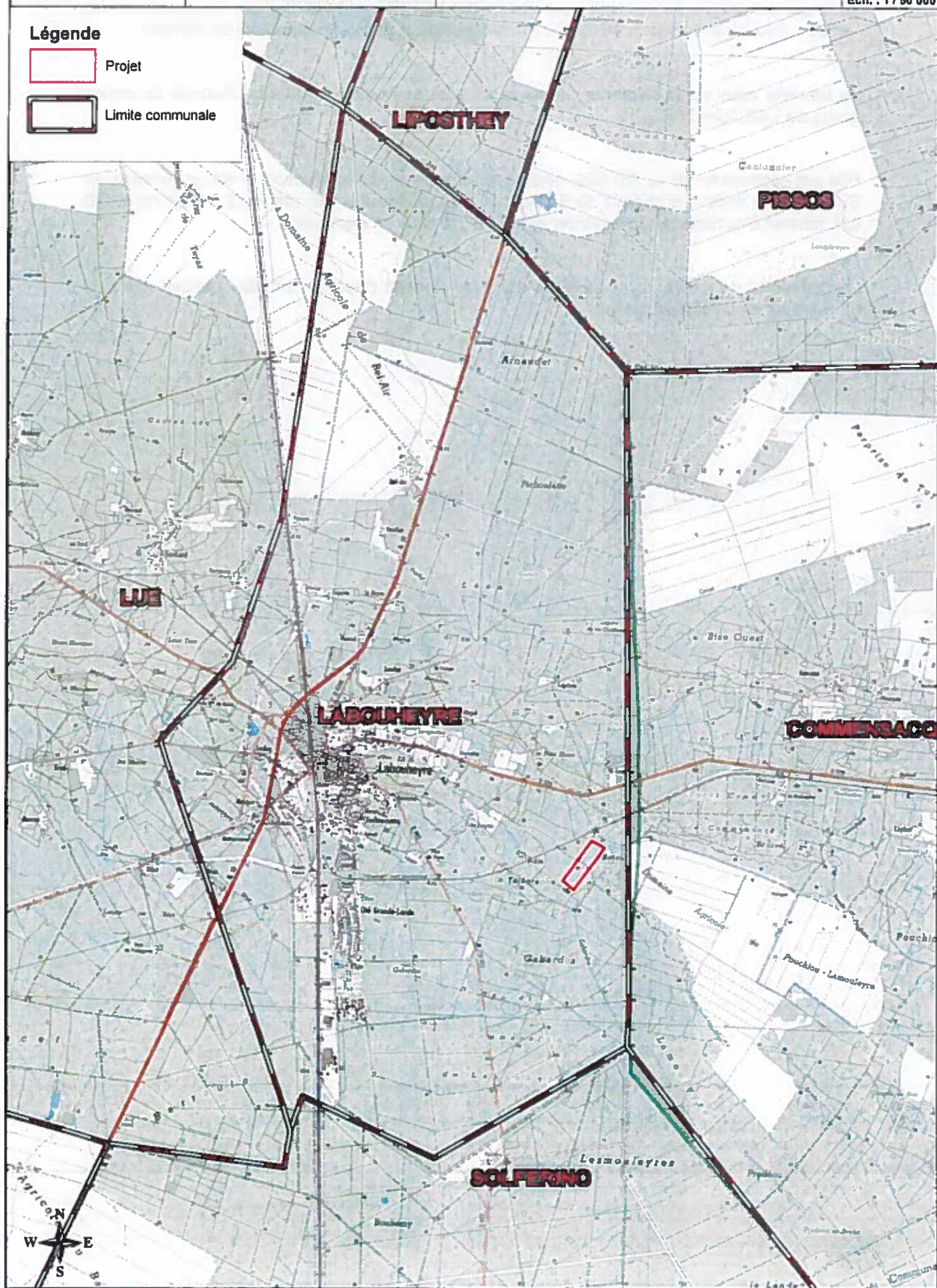
Elle est accessible via la RD 626, entre Labouheyre et Commensacq, à 500 m environ au Sud de cette route. Le chemin de Betout, un chemin forestier qui part vers le Sud de la RD 626 permet d'accéder à l'ilot agricole et à cette parcelle en particulier.

La commune de Labouheyre se situe dans le Nord du département des Landes, dans le territoire dit de la Haute-Lande.

Légende

 Projet

 Limite communale



I.3 CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE

Le projet s'inscrit dans le **bassin-versant du cours d'eau de La Moulasse** (localement appelé ruisseau de Gabardos), code hydrographique S3230520, au niveau de la zone hydrographique S323 « *Le Canteloup, de sa source au confluent de la Barade de Mayon (inclus)* ».

Le cours d'eau le plus proche du projet, qui se situe à environ 60 m au Sud, est le **ruisseau de la Moulasse**. C'est un petit cours d'eau de 10 km. L'eau coule vers le Nord-ouest avant de se jeter dans le ruisseau de la forge-pontenx (S32-0430) à environ 7,3 km par orthodromie, puis dans le Lac d'Aureilhan.

L'exutoire final des eaux s'écoulant dans la zone d'étude est l'Océan Atlantique, au niveau de la commune de Mimizan. C'est le courant de Mimizan (S3—0290) qui relie le Lac d'Aureilhan à l'Océan.

Le ruisseau de La Moulasse est classé comme masse d'eau rivière sur la totalité de son cours. Il s'agit de la masse d'eau **Ruisseau de la Moulasse**, codé **FRFR282_2**.

De même, vers l'aval, le ruisseau de la Forge-Pontenx est également classé comme masse d'eau rivière sur l'ensemble de son cours : **Ruisseau de la Forge-Pontenx**, codé **FRFR282**.

L'étang d'Aureilhan est classé comme masse d'eau Lac : **Étang d'Aureilhan**, code **FRFL9**.

Enfin, le courant de Mimizan, de l'étang à l'Océan est lui aussi classé comme masse d'eau rivière : **Courant de Mimizan, de l'étang d'Aureilhan à l'Océan**, codé **FRFR650**.

Le réseau hydrographique dans la zone d'étude est relativement important. Il est représenté par :

- Un fossé en limite Nord de la parcelle, qui s'écoule vers l'Ouest.
- Un fossé en limite Sud-ouest de la parcelle qui s'écoule vers le Sud, longe la limite Sud vers l'Est, puis bifurque vers le Sud le long d'un chemin pour rejoindre le ruisseau de la Moulasse.

Ces deux fossés possèdent un rôle hydraulique puisqu'ils ont une profondeur suffisante et ne sont pas bouchés vers l'aval.

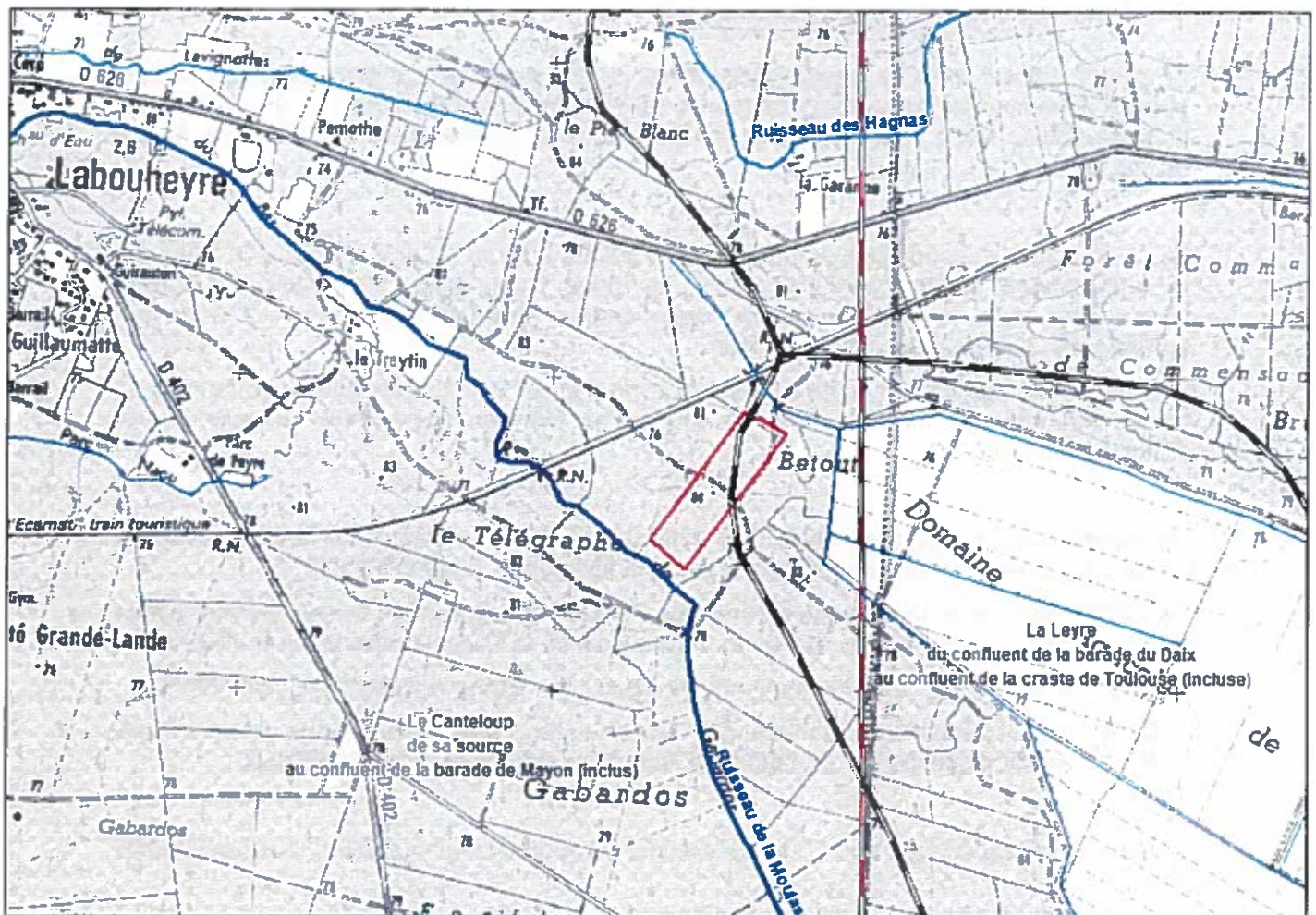


Figure 1 : Contexte hydrographique du projet

Remarque :

Le projet se situe à la limite entre 2 bassins versants : le Canteloup et la Leyre.

Au vue des investigations de terrain, de la topographie générale, des fossés présents et de leurs écoulements, l'ensemble du projet semble bien appartenir au bassin versant du ruisseau de la Moulesse et donc au Canteloup.

I.4 REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

La localisation des prises de vues est indiquée sur la figure suivante.

Les photographies ont toutes été réalisées le 09 Mars 2018.



Figure 2 : Prise de vue 1, depuis le centre du projet vers le Nord-est



Figure 3 : Prise de vue 2, depuis le centre du projet vers le Sud-ouest



Figure 4 : Prise de vue 3, depuis le Nord-ouest du projet vers le projet



Figure 5 : Prise de vue 4, depuis le Nord du projet vers le projet



Figure 6 : Prise de vue 5, depuis le chemin au Nord-est du projet vers le projet



Figure 7 : Prise de vue 6, depuis le Sud-est du projet vers le projet



Figure 8 : Prise de vue 7, depuis le Sud du projet vers le projet



Figure 9 : Prise de vue 8, depuis le Sud-ouest du projet vers le projet

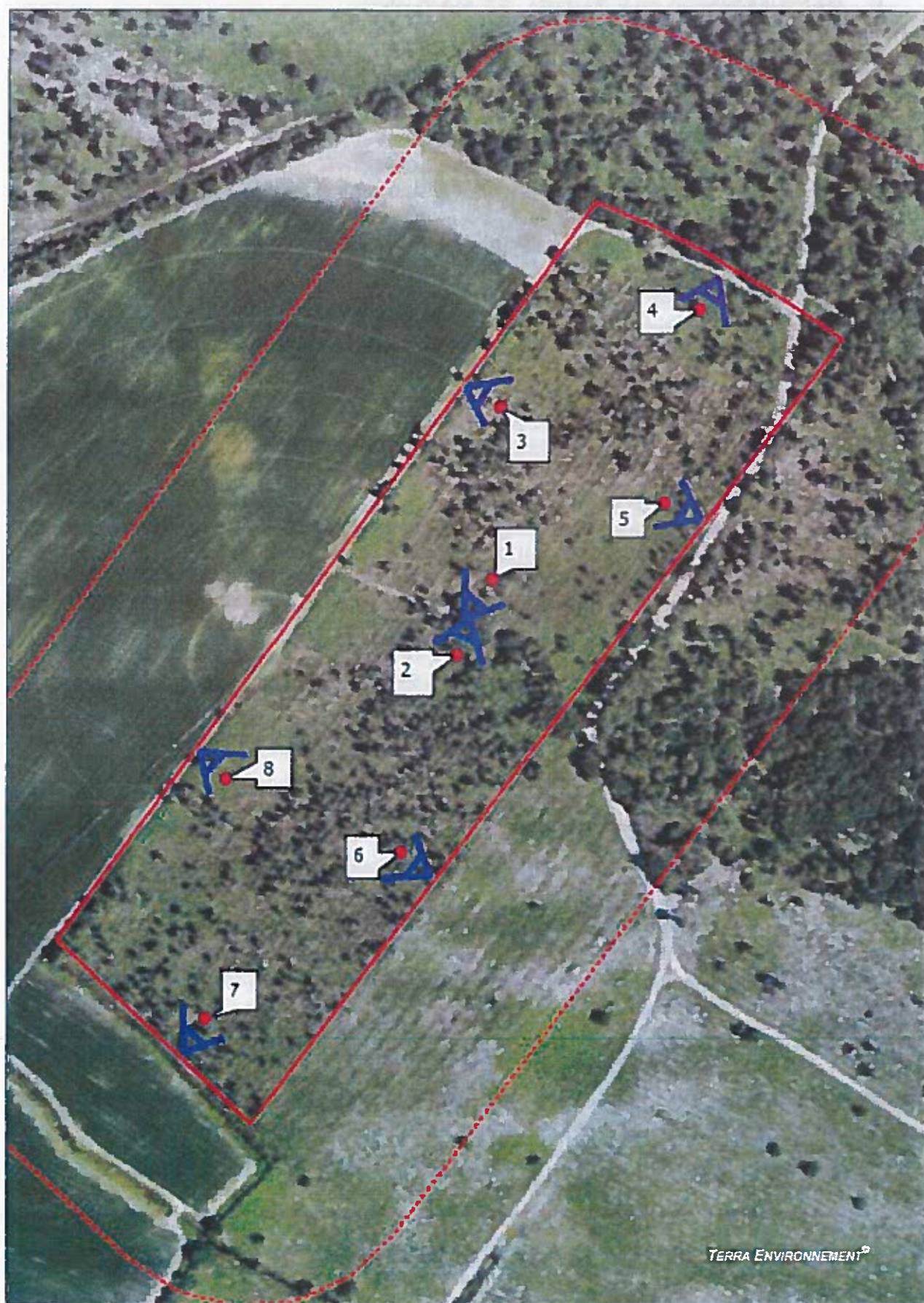


Figure 10 : Localisation des prises de vues

II PATRIMOINES CULTUREL ET NATUREL

II.1 PATRIMOINE CULTUREL ET PAYSAGER

La commune de Labouheyre n'est concernée par aucun zonage au titre du patrimoine culturel et paysager.

Le zonage le plus proche le site inscrit « Val de l'Eyre » : SIN 0000203

Créé le 22 juin 1973, ce site inscrit se situe entre la Gironde et les Landes sur une surface de 27 665,7 ha. Le site du Val de l'Eyre et des vallées de la Leyre se trouve sur une quinzaine de communes.

Ce très grand site couvre d'une part le val de l'Eyre au Nord, d'autre part les vallées de la Leyre au Sud. On distingue la petite et la grande Leyre qui prennent respectivement leur source au Sud de Sore et de Sabres. Elles se rejoignent près de la limite départementale et s'écoulent alors sous le nom d'Eyre. Après avoir formé d'innombrables méandres sous sa forêt-galerie et dans son lit souvent encaissé, l'Eyre finit sa course dans le Bassin d'Arcachon. Le site inscrit comprend l'Eyre et ses deux principaux affluents, mais aussi toute l'épaisseur des forêts-galeries sous lesquelles l'eau s'écoule et qui peut aller de 2 km de large vers le Bassin d'Arcachon à 15 km entre Pissos et Sore

Dans le cadre de l'aménagement du littoral aquitain, l'Eyre et les petite et grande Leyre ont fait l'objet de plusieurs études par des missions interministérielles en vue de promouvoir leur mise en valeur touristique. L'inscription généralisée du site a donc donné lieu à un grand projet d'aménagement des berges pour créer une circulation nautique et des équipements propres à faire découvrir aux touristes et aux habitants une rivière cachée dans sa forêt-galerie et un arrière-pays qui regorge de monuments historiques classés (notamment les églises de Garein, Commensacq, Belhade, Lugos, Sabres,...).

Le projet n'est pas compris dans le périmètre de ce site inscrit. Il est situé à plus de 4,6 km à l'Est.

II.2 PATRIMOINE NATUREL

II.2.A ESPACE NATUREL PROTÉGÉ

La commune de Labouheyre appartient dans son intégralité au Parc Naturel Régional des Landes de Gascognes : PNR0000001.

Créé en 1970, le Parc se situe entre la Gironde et les Landes sur une surface de 314 411 ha et comprend actuellement 41 communes.

Il s'inscrit au cœur des Landes de Gascogne, étendue plate et naturellement mal drainée entre l'Océan Atlantique, la Garonne et l'Adour.

Autrefois caractérisé par ses étendues de landes marécageuses, le territoire du Parc se situe aujourd'hui au cœur du plus grand massif forestier cultivé d'Europe occidentale.

Il recèle un patrimoine naturel riche dont la préservation constitue un enjeu majeur. En effet, en plus des richesses de la forêt du Plateau Landais, le territoire du Parc présente un réseau hydrographique important : la Leyre, ses affluents et son delta.

Le projet est compris dans ce périmètre.

II.2.B ZONAGE D'INVENTAIRE NATUREL

> ZNIEFF 1

La commune de Labouheyre n'est pas concernée par une ZNIEFF de type 1.

La commune voisine, Lue, est concernée par une ZNIEFF 1, il s'agit du site « **La moyenne Vallée du Canteloup** », n°720030082. Ce site est situé à près de 10 km à l'Ouest du projet.

> ZNIEFF 2

La commune de Labouheyre est concernée par une ZNIEFF de type 2.

Il s'agit du site « **Zones humides de l'arrières Dunes du Pays de Born** », n°720001978.

Ce zonage s'étend sur une surface de 12 820 ha. Les étangs et les marais environnants présentent un milieu original de transition avec la pinède landaise. Ces zones humides possèdent des espèces végétales et animales originales et parfois rares à l'échelle régionale. De plus les espèces présentes dans ces milieux sont très diversifiées.

Ces étangs jouent un rôle prépondérant dans la migration des oiseaux d'eau de l'ouest de l'Europe. Les courants Landais offrent un paysage original de forêt galerie souvent impénétrable composée de saules, aulnes et chênes pédonculés.

Cette ZNIEFF de type 2 se trouve à environ 3,8 km au Nord-ouest du projet. Elle concerne en partie le ruisseau de la Moulasse, après sa sortie du bourg de Labouheyre, elle est donc située à l'aval du projet.

> ZICO

Ni la commune de Labouheyre, ni les communes alentours ne sont concernées par une ZICO.

II.2.C ZONAGE RÉGLEMENTAIRE NATUREL

> Natura 2000 Directive oiseaux

Ni la commune de Labouheyre, ni les communes alentours ne sont concernées par un site Natura 2000 au titre de la directive oiseaux..

> Natura 2000 Directive habitat

La commune de Labouheyre est concernée par un site Natura 2000 au titre de la directive habitat.

Il s'agit du site « **Zones humides de l'arrières Dunes du Pays de Born** », n°FR7200714.

Présence d'une grande variété de milieux humides et aquatiques. De nombreuses espèces rares ou menacées sont présentes sur les rives soumises au marnage. Malgré leur faible superficie, les habitats tourbeux sont riches et certains sont très bien conservés.

Ce site est situé à environ 3,4 km au Nord-ouest du projet. Il concerne en partie le ruisseau de la Moulasse, après sa sortie du bourg de Labouheyre, il est donc située à l'aval du projet.

Les habitats protégés dans le cadre de ce site Natura 2000 sont décrits dans le tableau suivant (extrait du FSD actualisé en Mars 2015 suite à l'élaboration du DOCOB en Novembre 2014), avec, en gras, les habitats prioritaires :

Code	Intitules	Pourcentage de couverture	Conservation
1230	Falaise avec végétation des côtes atlantiques et baltiques	0,01	I
1330	Prés-salés atlantiques (<i>Glaucopuccinellietalia maritima</i>)	0,04	B
1420	Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (<i>Sarcocornetea fruticosi</i>)	0,02	B
2110	Dunes mobiles embryonnaires	0	I
2130	Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)	0,05	C
2170	Dunes à <i>Salix repens ssp. argentea</i> (<i>Salicion arenariae</i>)	0	I
2180	Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale	1,23	C
2190	Dépressions humide intradunaires	0,72	B
3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littoreletalia uniflorae</i>)	2,12	C
3120	Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sol généralement sableux de l'Ouest méditerranéen à <i>Isoetes spp.</i>	0	B
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littoreletalia uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	0,46	C
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	0,53	B
3160	Lacs et mares dystrophes naturels	0,02	C
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et <i>Callitrichio-Batrachion</i>	0,02	C
3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri p.p.</i>	0,02	B
4020	Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i>	0,26	C
4030	Landes sèches européennes	0,04	C
6230	Formations herbues à <i>Nardus</i> , riches en espèces sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	0,45	C
6410	Prairie à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	1,05	C
6430	Mégaphorbiaies hygrophyles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpins	0,04	B
7110	Tourbières hautes actives	0	C
7120	Tourbières hautes dégradées encore susceptible de régénération naturelle	0,01	C
7140	Tourbières de transition et tremblantes	0	C
7150	Dépressions humides sur substrat tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>	0,13	C

7210	Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du caricion <i>davallianae</i>	0,69	C
91 ⁰	Tourbières boisées	0,01	I
91 ⁰	Forêt alluviales à <i>Ainus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno padion</i> , <i>Alnion incane</i> et <i>Salicion albae</i>)	7	B
9190	Vieilles chênaie acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>	7	B
9230	Chênaies galicio-portugaises à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i>	0,04	B

Tableau 2 : Habitat protégé dans le cadre du site Natura 2000

Deux des habitats d'intérêts communautaires référencés sur ce site Natura 2000 sont présents dans le périmètre d'inventaire, hors projet.

Il s'agit de :

- L'habitat 4030, Lande sèche Européenne, présent à l'Est du projet, en arrière du chemin forestier.
- L'habitat 9190, Vieilles chênaie acidophiles des plaines sablonneuses à *Quercus robur*, a été rencontré à l'Est du projet, en limite du périmètre éloigné.

Compte tenu de leurs localisations, aucun de ces habitats ne sera impacté par le projet. Ils ne sont pas situés sur le projet ou en limite directe, ni à l'aval hydraulique.

Les espèces protégées dans le cadre de ce site Natura 2000 sont décrits dans le tableau suivant ((extrait du FSD actualisé en Mars 2015 suite à l'élaboration du DOCOB en Novembre 2014)) :

Classe	Nom commun	Nom latin	Type	Conservation
Insectes	Cordulle à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	Résident	Moyenne
	Leucorrhine à gros thorax	<i>Leucorhina pectoralis</i>	Résident	Moyenne
	Agriion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Résident	Moyenne
	Damier de la Succise	<i>Euphydryas aurinia</i>	Résident	Moyenne
	Fadet des laïches	<i>Coenonympha oedippus</i>	Résident	Moyenne
Poissons	Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>	Résident	Bonne
Reptiles	Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>	Résident	Excellente
Mammifères	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Concentration (migratrice)	Bonne
	Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Résident	Bonne
	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	Reproduction (migratrice)	Bonne
	Murin à oreille échancrée	<i>Myotis emarginatus</i>	Reproduction (migratrice)	Bonne
	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	Résident	Bonne
	Vison d'Europe	<i>Mustela lutreola</i>	Résident	Bonne

	Isoète de Bory	<i>Isoetes boryana</i>	Résident	Bonne
Plantes	Flûteau nageant	<i>Luronium natans</i>	Résident	Moyenne
	Faux cresson de Thore	<i>Caropsis verticillato-inundata</i>	Résident	Bonne

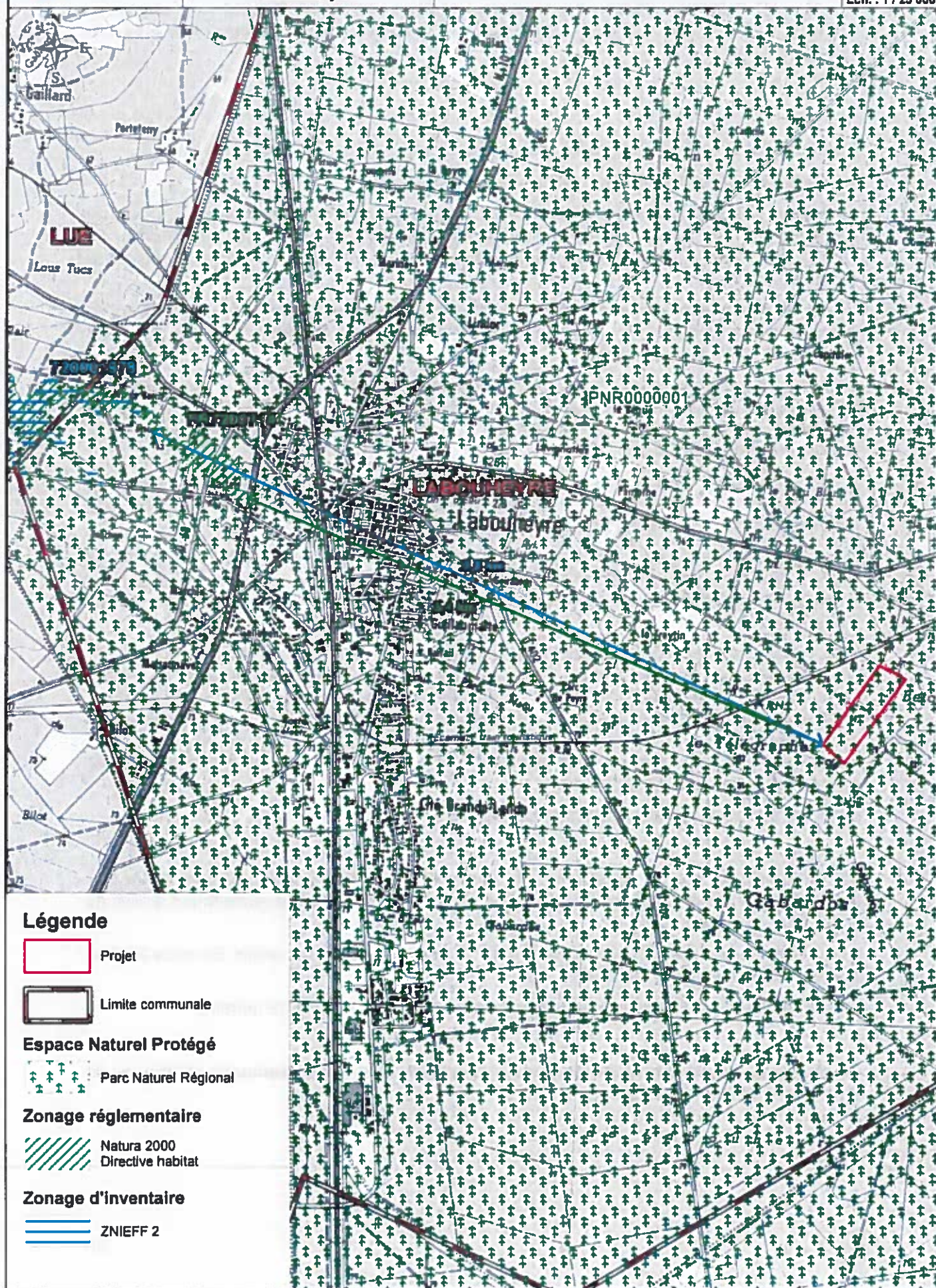
Tableau 3 : Espèces protégées dans le cadre du site Natura 2000

Aucune de ces espèces n'a été recensée sur le site.

De plus, vu de la nature plutôt mésophile à sèche de la végétation, des habitats recensés sur le site, ainsi que l'état du site (entretenu dans l'emprise du projet), avec de très jeunes replantations aux alentours (donc entretenu également), de l'absence de mégaphorbiaie et de forêt galerie autour du ruisseau de la Moulasse, la zone d'étude présente une très faible potentialité de présence de ces espèces au droit du projet.

Toutefois, la présence d'une zone humide, à l'Est du chemin passant lui même à l'Est du projet, colonisée par des molinies en touradons avec, en son centre, une fruticée atlantique dominée par des Bourdaines entraîne la potentialité de présence du Fadet des laiches hors emprise du projet.

Cette potentialité ne peut être actuellement levée en raison de la période de prospections qui ne concorde pas avec la période de vol de ce papillon rhopalocères. En revanche, cela reste sur des secteurs hors projet.



III FLORE ET HABITATS

Le site est vallonné, offrant des couverts végétaux variés en fonction de la position topographique. Toutefois, malgré cette topographie, aucune zone humide n'est présente dans le projet.

Le site se caractérise par un impact anthropique fort depuis de nombreuses années.

En effet, c'est un secteur qui accueille de la sylviculture de Pins maritime.

Le terrain est actuellement planté en Pins maritimes, relativement jeunes (≈ 5 ans) et entretenu par des nettoyages classiques sur les parcelles de Pins (rouleau Landais). La plupart des plantations de Pins du secteur sont dans la même classe d'âge et subissent le même entretien.

Le site se caractérise donc par la présence de débris végétaux au sol, de souches, de sol nu et de secteurs colonisés par de la Fougère aigle, de l'Ajonc d'Europe avec des bruyères Cendrée, à balais et de la Callune.

Dans les plus jeunes replantations présentes au Nord-est du projet, hors emprise, derrière l'alignement d'arbres ainsi qu'à l'Est du chemin longeant le projet par l'Est, c'est la Molinie qui caractérise la strate herbacée. Ceci s'explique par son caractère pionnier et sa forte représentativité dans les Landes de Gascogne.

Sur le point haut, présent dans le secteur Est, hors emprise du projet, une lande sèche se rencontre dans les inter-rangs correspondant à un habitat d'intérêt communautaire d'après le manuel d'interprétations des habitats européens EUR28.

Une zone humide, au sens de la végétation, est présente hors emprise du projet. Elle se situe, à l'Est du projet, face au chemin qui traverse le projet d'Est en Ouest. Il s'agit d'une lande à Molinie caractéristique, en touradons, avec au milieu une fruticée arbustive dominée par la Bourdaine.

Plus à l'Est, une vieille Chênaie acidiphile est présente, avec un sous-bois colonisé par de la Molinie formant de petits touradons accompagnés de quelques Fougères aigles constitutives de la strate herbacée. Dans cette chênaie, quelques tapis de sphagnes actifs (mousse constitutive des tourbières) sont présents dans des micro-dépressions topographiques ainsi qu'un fossé drainant l'eau provenant de la zone humide juste au dessus. Lors des investigations de terrain du mois de Mars 2018, la zone humide composée de Molinie ainsi que la Chênaie étaient gorgées d'eau.

Enfin, les secteurs Ouest et Sud sont occupés par un îlot agricole de 18 ha environ.

Une Grenouille agile adulte a été contactée dans un fossé le long de l'alignement de feuillus au Nord-est du projet, ainsi que du Lézard des murailles dans la jeune replantation à l'Est du projet, hors emprise.

Le ruisseau de la Moulasse s'écoule à une 60^{aine} de mètre au Sud du projet. En mars 2018, il possédait un niveau d'eau important.

L'ensemble des fossés du secteur était en eau lors des prospections de terrains.

Au vu de la végétation présente sur le projet et dans les boisements alentours, le secteur est de type mésophile.



Figure 11 : Ruisseau de la Moulasse et Fossés

(A gauche : le ruisseau hors parcelle agricole ; au centre : le ruisseau dans la parcelle agricole au Sud du projet ; à droite : le fossé au Sud-ouest du projet)

Lors des investigations de terrain, 6 habitats différents ont été recensés sur le site du projet. Les jeunes replantations de Pins du secteur seront décrites ensemble bien qu'elles soient différenciées sur la cartographie, car elles présentent une uniformité. Les habitats recensés et décrits, en lien avec la planche 3, sont présentés dans el tableau suivant :

Milieux	Symbole	Codes Gorine biotope	Codes européens	Zone humide	Description	Statut de protection
1		84.1	/	Non	Alignement d'arbres	/
2		41.54	9190	Non	Chênaies aquitano-ligériennes sur podzols	Habitat d'intérêt communautaire
		42.813 x 31.86	/ x /	Non	Plantation de Pins maritime (5 ans) x Lande mésophile entretenue	/ x /
		42.813 x 31.85 x 31.86	/ x / x /	Non	Plantation de Pins maritime (5 ans) x Lande à Ajoncs et Lande x Fougères	/ x / x /
3		42.813 x 31.13	/ x /	Non	Plantation de Pins maritime (5 ans) x Lande à Molinie	/ x /
		42.813 x 31.13	/ x /	Non	Jeune plantation de Pins maritime (< 5ans) x Lande à Molinie	/ x /
		42.813 x 31.2	/ x 4030	Non	Jeune plantation de Pins maritime (< 5 ans) x Lande sèche	/ x Habitat d'intérêt communautaire
4		31.83 x 31.13	/	Oui	Fruticée des sols pauvres atlantiques x Lande à Molinie	/ x /
5		82.11	/	Non	Grandes cultures de Maïs	/
6		38.1	/	Non	Pelouse mésophile de bords de champs	/

Tableau 4 : Habitats répertoriés sur le périmètre d'étude

III.1 MILIEU 1 : 84.1 ALIGNEMENT D'ARBRES

Il s'agit d'un alignement d'arbres dominé par le Chêne pédonculé avec quelques Pins maritimes.

Une sous strate d'Ajonc d'Europe, de Bruyère à balais et de Fougère aigle se développe au Nord-est du projet en arrière du chemin permettant d'accéder à la parcelle agricole existante.

Au sein de cet alignement, une strate lianescente composée de Lierre grimpant et de Chèvrefeuille des bois est présente ainsi que de la Ronce des bois.

En bordure de cet alignement, au niveau du chemin, une strate herbacée est composée des essences présentent également en bord de champ en limite du projet et au niveau de la pelouse mésophile. Elle est dominée par du Lamier pourpre, du Gnaphale des bois, du Plantain lancéolé, de la Corne de cerf, de la Houlque laineuse et de la sétaire verte.

L'ensemble des Chênes du secteur sont apparues sains et non attaqués par des coléoptères xylophages malgré la présence de quelques branches cassées.

Le fossé qui se développe au niveau de cet alignement de Chênes était en eau lors des prospections de terrain de Mars 2018. C'est dans ce fossé qu'a été contactée une grenouille agile (*Rana dalmatina*).



Figure 12 : Milieu 1 Alignement d'arbres

Ce milieu correspond à l'habitat Corine biotope **84.1 Alignement d'arbres**. Il ne possède pas d'équivalent avec les habitats européens (d'après le manuel d'interprétation des habitats européens EUR28).

Aucune zone humide temporaire ou permanente n'a été observée lors des investigations de terrains sur ce milieu. En revanche, un fossé traverse ce secteur.

L'habitat rencontré ne fait l'objet d'aucune mesure de protection.

L'enjeu écologique associé à cette parcelle est modéré. Il s'agit d'une zone intéressante d'un point de vue écologique car elle est dominée par des feuillus. En revanche, aucune espèce de faune patrimoniale n'a été recensée dedans. La présence de la Grenouille agile dans le fossé est toutefois notable.

III.2 MILIEU 2 : 41.54 CHÊNAIE AQUITANO-LIGÉRIENNE SUR PODZOLS

Il s'agit d'un milieu forestier qui se développe à l'Est du projet, hors emprise, et qui se caractérise par la dominance des Chênes pédonculés dans la strate arborée.

La strate arbustive de ce milieu est relativement faible. Elle est constituée par des Ajoncs d'Europe et des Bourdaines dans la partie Nord-est. Elle est totalement absente dans la partie Sud-est du milieu.

La strate herbacée est dominée par la Fougère aigle dans la partie Nord-est et par la Molinie dans la partie Sud-est. Cette dernière tend à former des touradons, bien qu'ils soient encore petits actuellement. Ceci peut s'expliquer par la présence d'un engorgement du sol en provenance de la zone humide qui se développe plus à l'Ouest de cette portion de forêt.

Au sein de ce secteur Sud-est de la chênaie, des tapis de sphaignes actives sont présents.



Figure 13 : Sphaignes sp. Présente dans le milieu 2

Quelques Fougères aigle se retrouvent en limite de ce milieu avec les plantations de Pins dans les secteurs les moins engorgés. De l'Avoine de Thore et du Chèvrefeuille des bois sont aussi présents en quantité non négligeable.

Dans la partie Sud-est de ce milieu, un fossé de drainage qui débordait lors des inventaires de Mars 2018 est présent.



Figure 14 : Milieu 2 Chênaie Aquitano-ligériennes sur podzols

Cet habitat correspond à l'habitat Corine biotope **41.54 Chênaie aquitano-ligérienne sur podzols**. Cet habitat possède une équivalence avec les habitats européens d'après le manuel d'interprétation des habitats européens EUR28, il s'agit de l'habitat **9190 Vieille chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à *Quercus robur***. Cet habitat est un habitat d'intérêt communautaire. Il est référencé dans le site Natura 2000 FR7200714 présent à 3,4 km à l'Est du projet.

L'état sanitaire de ce milieu est convenable malgré la présence de quelques arbres couchés et de branches cassées au sol.

L'habitat 41.54 est indiqué, dans l'arrêté du 24 Juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides, modifié par l'arrêté du 25 Novembre 2009, en annexe 2, table B, comme un habitat potentiellement humide (côté p : pro parte). La végétation ne permet pas de le classer en zone humide. Aucun sondage pédologique n'a été effectué sur la zone, ce qui ne permet pas de conclure sur le caractère humide ou non de cet habitat.

L'enjeu écologique associé à ce milieu est fort en raison du fait que ce soit un boisement assez étendu dominé par des feuillus, ce qui est relativement rare dans le secteur qui se caractérise plutôt par la sylviculture du Pins maritime ainsi qu'au fait que ce boisement soit directement connectés à la zone humide présente plus à l'Ouest via le fossé de drainage et à la présence de sphagnes.

III.3 MILIEU 3 : 42.813 JEUNES PLANTATIONS DE PINS MARITIMES

Il s'agit de l'ensemble des jeunes plantations du secteur d'étude qui vont de très jeunes plantations à des plantations d'environ 5 ans. Certaines sont entretenues, cas du projet ou les inter-rangs sont nettoyés.

Les différences majeures résident dans les sous-strates qui varient en fonction de la topographie.

Les plantations les plus âgées (5 ans environ) possèdent des strates intermédiaires développées et majoritairement composées d'Ajonc d'Europe, de Bruyère à balais, de Fougère aigle, de Callune et de Bruyère cendrée avec une strate herbacée composée de Porcelle enracinées, de Molinie, de Petite oseille, de Seneçon vulgaire et de Germandrée scorodaine principalement. Ce cortège végétal caractérise des conditions mésophiles.

Lorsque les plantations sont sur des points hauts, cas de la jeune plantation (< 5 ans) présente à l'Est du projet, en arrière du chemin qui longe le projet par l'Est, c'est une lande sèche qui se met en place dominée par la Callune et la Bruyère cendrée.

Dans l'ensemble des plantations, du Raisin d'Amérique (invasif), de la Ronce des bois et du Chèvrefeuille des bois sont présents.

Dans la partie Est, hors emprise du projet, dès lors que les plantations sont dans des points bas, c'est la Molinie qui caractérise la sous-strate avec, tout de même, quelques Ajoncs d'Europe et nain ainsi que des Bruyères à balais.

Un gradient d'humidité du sol est présent et grandissant à mesure que l'on se rapproche de la Chênaie Aquitano-ligérienne sur podzols et que l'on va vers le Sud en direction de la zone humide correspondant au milieu 4.

Dans le secteur Nord-est, au niveau des très jeunes plantations (< 5 ans), de la Molinie est dominante, mais, ce sont les caractéristiques pionnières de la Molinie liées à la mise à nu du sol, qui conduisent à ce fort recouvrement.

La plantation de Pins appartenant au projet est entretenue. Elle laisse voir, dans les rangs, des Ajoncs d'Europe, des Fougères aigles, des Callunes et des Bruyères cendrées majoritairement ainsi que quelque Molinie qui persistent avant la fermeture du milieu par le développement des strates chaméphytiques, arbustives et arborée. L'ensemble de ce secteur est mésophile à sec.

Une portion de plantation de Pins maritimes de 5 ans environ, situé dans le secteur Nord-est possède une strate herbacée dominée par la Molinie.

Dans ces plantations, en directions du Sud, à proximité du ruisseau de la Moulasse (ou Gabados), des Bouleaux étaient présents et constitutifs de la strate arborée.



Figure 15 : Milieu 3 Plantation de Pins < 5 ans sur Molinie (Nord-est, hors projet)



Figure 16 : Milieu 3 Plantation de Pins < 5 ans sur Lande sèche (Est, hors projet)



Figure 17 : Milieu 3 Plantation de Pins $\approx$ 5 ans entretenue (projet)



Figure 18 : Milieu 3 Plantation de Pins $\approx$ 5 ans sur lande à Fougères et Ajoncs (Sud-est, hors projet)

L'ensemble de ces milieux sont apparus en bon état sanitaire malgré quelques débris végétaux et/ou souches présents au sol.

Ces milieux correspondent à l'habitat Corine biotope **42.813 Plantations de Pins maritimes**. Les Landes sous-jacentes sont représentées par les habitats **31.86 Lande à Fougère aigle**, **31.85 Lande à Ajoncs**, **31.2 Lande sèche**, **31.13 Lande à Molinie**. Ces habitats ne possèdent pas d'équivalence avec les habitats d'intérêt communautaire et/ou prioritaire à l'exception de l'habitat **31.2 lande sèche** qui correspond à l'habitat d'intérêt communautaire **4030 Lande sèche**.

Cet habitat est un habitat d'intérêt communautaire. Il est référencé dans le site Natura 2000 FR200714 présent à 3,4 km à l'Est du projet.

Aucune de ces Plantations ne témoigne de conditions humides. Aucune zone humide temporaire ou permanente n'a été observée lors des investigations de terrains sur ce milieu.

Les habitats rencontrés dans ces secteurs ne font l'objet d'aucune mesure de protection.

L'enjeu écologique associé à ces plantations est modéré. Aucune faune patrimoniale n'a été contactée à l'exception du Lézard des murailles dans la jeune plantation située sur un point haut à l'Est, hors emprise du projet.

Aucune Fauvette pitchou n'a été contactée malgré une classe d'âge qui peut lui être favorable.

III.4 MILIEU 4 : 31.83 FRUTICÉE À BOURDAINE X 31.13 LANDE À MOLINIE

Il s'agit de la zone humide qui se développe à l'Est du projet, hors emprise, en arrière du chemin qui longe le projet par l'Est et en avant de la Chênaie correspondant au milieu 2.

Ce milieu se caractérise par la présence de deux espèces principales que sont la Molinie, en touradons, caractéristiques des zones humide et, au centre, un bosquet de Bourdaines.

Au sein de ce milieu en limite Nord se trouve un fossé qui se poursuit au sein de la Chênaie. Sur les rives de ce fossé l'Osmonde royale et le Saule cendré sont présents.

Dans la zone de lande à Molinie se trouve aussi quelques Ronciers

Lors des inventaires de Mars 2018, ce site était totalement gorgés d'eau et inaccessible.

Sur les parties hautes de ce milieu, au plus près du chemin et des plantations de Pins au Sud, c'est la Fougère aigle qui domine. Ceci s'explique par les conditions hydriques qui sont clairement différentes (mésophile) à ces endroits.



Figure 19 : Milieu 4 Lande à Molinie avec fruticée au centre

Ce milieu correspond aux habitats Corine biotope **31.83 Fruticée à Bourdaines x 31.13 Lande à Molinie**. Il ne possède pas d'équivalent avec les habitats européens (d'après le manuel d'interprétation des habitats européens EUR28).

La totalité de ce secteur est classé en zone humide au sens de la réglementation en vigueur (arrêté du 24 Juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides, modifié par l'arrêté du 25 Novembre 2009).

L'enjeu écologique associé à cette parcelle est fort. Il s'agit d'une zone intéressante d'un point de vue écologique car c'est une zone humide, avec deux habitats différents sur une surface relativement étendue.

De plus, les habitats correspondent aux habitats du Fadet des Laïches (espèce patrimoniale et référencé dans le site Natura 2000 FR7200714 présent à 3,4 km à l'Est du projet). Cette potentialité ne peut être actuellement levée en raison de la période de prospection qui ne concorde pas avec la période de vol de ce papillon rhopalocères. Toutefois, cela reste sur des secteurs hors projet.

III.5 MILIEU 5 : 82.11 GRANDES CULTURES

Il s'agit de l'ensemble des parcelles agricoles qui se développe à l'Ouest et au Sud du projet.

Ce milieu se caractérise par la culture agricole. Il est monospécifique.

En limite Ouest de la parcelle agricole, au niveau du chemin qui marque la limite entre le projet et la parcelle agricole, une bande de pelouse entretenue est présente, colonisée par la Digitale pourpre majoritairement avec, en mélange, la Stramoine, le Pourpier maraîcher, le Mouron des oiseaux, le Géranium mou, le Plantain lancéolé et la Ronce des bois principalement.



Figure 20 : Milieu 5 Grandes cultures

Ce milieu correspond à l'habitat Corine biotope 82.11 **Grandes cultures**. Il ne possède pas d'équivalent avec les habitats européens (d'après le manuel d'interprétation des habitats européens EUR28).

L'habitat et les espèces rencontrés ne font l'objet d'aucune mesure de protection.

Aucune zone humide temporaire ou permanente n'a été observée lors des investigations de terrains sur ce milieu.

L'enjeu écologique associé à cette parcelle est faible. Il s'agit d'une zone agricole. Bien qu'elle soit susceptible de servir de zone de nourrissage pour une partie de la faune et qu'elle crée des lisières forestières pérennes, favorables à bon nombre d'espèces au sein de la zone en monoculture de Pin, elle n'en reste pas moins un secteur à fort impact anthropique, avec une faible biodiversité.

III.6 MILIEU 6 : 38.1 PELOUSE MÉSOPHILE DE BORD DE CHAMP

Il s'agit d'un milieu herbacé qui se développe au Nord-est du champ situé à l'Ouest du projet.

Ce milieu se caractérise par un entretien par fauche ou tonte.

Ce milieu est apparu diversifié et dominé par la strate herbacée avec notamment du Chiendent pied de poules, du Céraiste aggloméré, du Pâturin annuel, de l'Achillée millefeuille, de la Drave printanière, du Pied d'oiseaux délicat, du Plantain lancéolé, de la Corne de cerf, de la Houlique laineuse, de la Vesce cultivée et de la Véronique de perse.



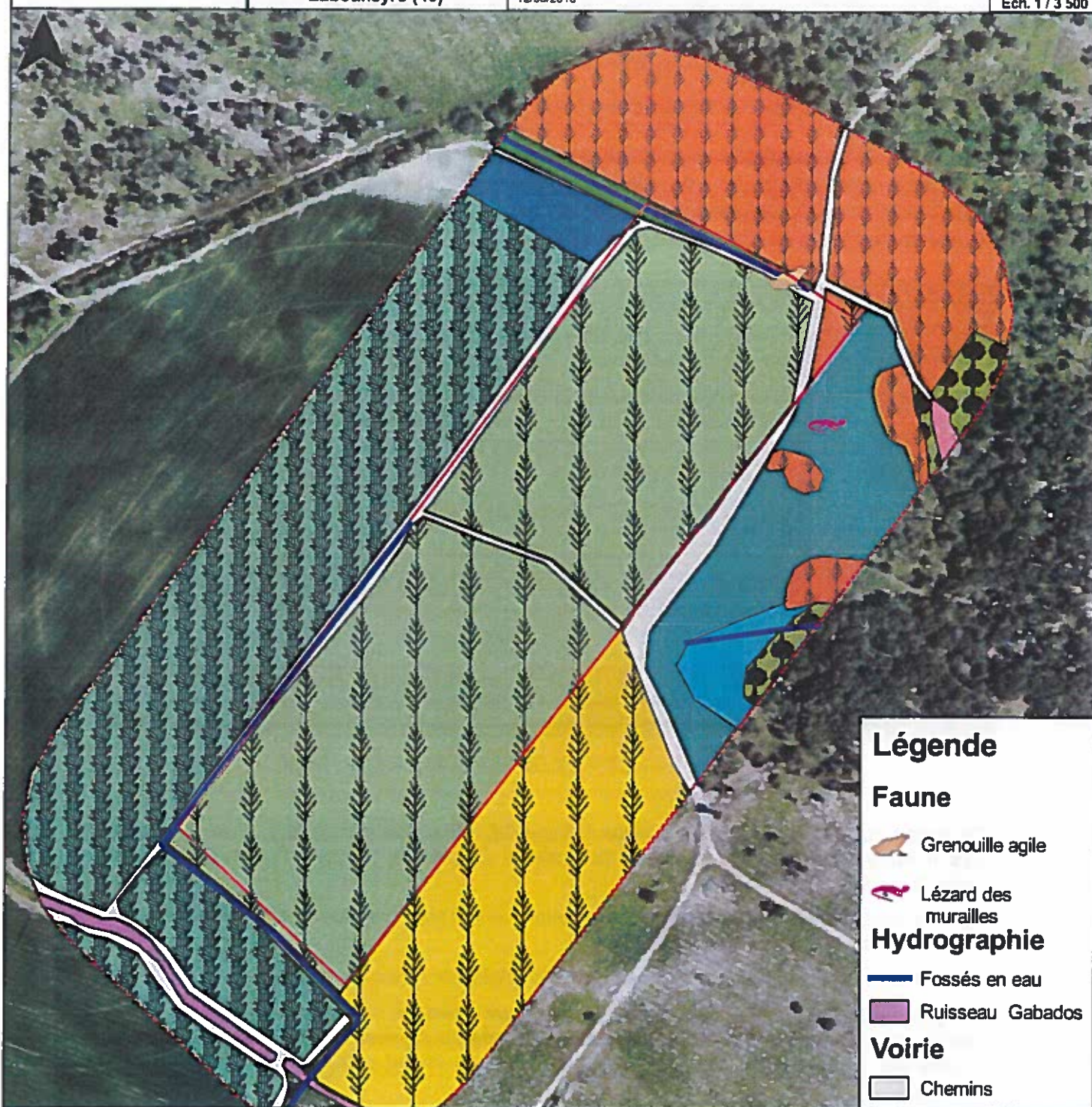
Figure 21 : Milieu 6 Pelouse mésophile de bord de champ

Ce milieu correspond à l'habitat Corine biotope **38.1 Pelouse mésophile**. Il ne possède pas d'équivalent avec les habitats européens (d'après le manuel d'interprétation des habitats européens EUR28).

Aucune zone humide temporaire ou permanente n'a été observée lors des investigations de terrains sur ce milieu.

L'habitat et les espèces rencontrés ne font l'objet d'aucune mesure de protection.

L'enjeu écologique associé à cette parcelle est modéré. Il s'agit du secteur le plus diversifiée en termes de flore de l'ensemble du périmètre d'inventaire. Il présente donc une biodiversité intéressante, bien qu'aucune espèce de faune protégée n'ait été mise en évidence.



Légende

Faune

 Grenouille agile

 Lézard des murailles

Hydrographie

 Fossés en eau

 Ruisseau Gabados

Voirie

 Chemins

Légende

 Tampon

 Projet

 Habitation

Habitats

 84.1 Alignement d'arbres

 41.54 Chênaie aquitano-ligérienne sur podzols

 38.1 Pelouse mésophile

 82.11 Grandes cultures de Maïs

 42.813 Plantation de Pins (5ans) x 31.86 lande mésophile entretenue

 42.813 Plantation de Pins (5 ans) x Lande à Ajoncsx

31.86 Lande à Fougère

 42.813 Plantation de Pins (<5ans)x 31.13 Lande à Molinie

 42.813 Plantation de Pins (5 ans)x 31.13 Lande à Molinie

 42.813 Plantation de Pins (<5ans)x 31.2 Lande sèche

 31.83 Fruticée à Bourdaine x 31.13 Lande à Molinie en touradons

III.7 LISTE DES ESPÈCES DE FLORE

Le tableau suivant dresse la liste des espèces de Flore rencontrée sur le site ainsi que leur statut de protection et leur statut au titre de l'annexe 2, table A de l'Arrêté du 24 Juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R211-108 du code de l'environnement.

Nom français	Nom latin	Statut réglementaire		
		Espèces protégées	Espèces indicatrices de Zones-humides	
			Oui/Non	Code
Achillée millefeuille	<i>Achillea millefolium</i> L.	/	N	/
Agrostis capillaire	<i>Agrostis capillaris</i>	/	N	/
Ajonc d'Europe	<i>Ulex europaeus</i> L.	/	N	/
Ajonc nain	<i>Ulex minor</i> Roth.	/	N	/
Bouleau	<i>Betula pendula</i> L.	/	N	/
Bourdaine	<i>Frangula dodonei</i> Ard.	/	O	98 888
Bruyère à balais	<i>Erica scoparia</i> L.	/	N	/
Bruyère cendrée	<i>Erica cinerea</i> L.	/	N	/
Callune	<i>Caluna vulgaris</i> L.	/	N	/
Cardamine hirsute	<i>Cardamine hirsuta</i> L.	/	N	/
Célaiste aggloméré	<i>Cerastium glomeratum</i> L.	/	N	/
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i> L.	/	N	/
Chèvrefeuille des bois	<i>Lonicera pariclymenum</i> L.	/	N	/
Chiendent pied de poule	<i>Dactylon cynodon</i> L.	/	N	/
Corynéphore blanchâtre	<i>Corinephorus canescens</i> L.	/	N	/
Dactyle agglomérée	<i>Dactylis glomerata</i> L.	/	N	/
Drave de printemps	<i>Draba verna</i> L.	/	N	/
Fougère aigle	<i>Pteridium aquilinum</i> Kuhn.	/	N	/
Géranium mou	<i>Geranium mole</i> L.	/	N	/
Germandrée scorodaine	<i>Teucrium scorodonia</i> L.	/	N	/
Bec de grue à feuille de cigüe	<i>Erodium cicutarium</i> L.	/	N	/
Gnaphale des bois	<i>Gnaphalium sylvaticum</i> L.	/	N	/
Houlque laineuse	<i>Holcus lanatus</i> L.	/	N	/
Houx	<i>Ilex aquifolium</i> L.	/	N	/
Lamier pourpre	<i>Lamium purpureum</i> L.	/	N	/
Lierre	<i>Hedera helix</i> L.	/	N	/

Mibore naine	Mibora minima L.	/	N	/
Molinie	Molinia caerulea Moench	/	O	108 718
Mouron des oiseaux	Stellaria media L.	/	N	/
Osmonde royale	Osmunda regalis L.	/	O	111 815
Maïs	Zea mais	/	N	/
Patience sauvage	Rumex obtusifolius L.	/	N	/
Pâturin annuel	Poa annua L.	/	N	/
Oseille des brébis	Rumex acetosella L.	/	N	/
Pied d'oiseau délicat	Ornithopus perpusillus L.	/	N	/
Pins maritimes	Pinus pinastre Aiton	/	N	/
Plantain à corne de cerfs	Plantago coronopus L.	/	N	/
Plantain lancéolé	Plantago lanceolata L.	/	N	/
Porcelle enracinée	Hypochaeris radicata L.	/	N	/
Pourpier maraicher	Portulacca oleracea L.	/	N	/
Raisin d'Amérique	Phytolacca americana L.	Invasive	N	/
Ronce des bois	Rubus fruticosus Weill&Nees	/	N	/
Saule cendré	Salix cinerea L.	/	O	119 991
Scorsonère humble	Scorzonera humilis L.	/	O	121 960
Séneçon vulgaire	Senecio vulgaris L.	/	N	/
Vesce cultivé	Viscia sativa L.	/	N	/

Tableau 5 : Liste des espèces de flores rencontrées sur le périmètre d'étude

Sur les 46 espèces de flore identifiée aucune n'est protégée.

Cinq espèces sont indicatrices de zones-humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er Octobre 2009 fixant les critères de délimitation des zones-humides.

Ces plantes indicatrices de zones humides ont principalement été rencontrées au niveau de la zone humide à l'Est du projet, hors emprise ainsi qu'en bordure du ruisseau de la Moulasse.

La Molinie est présente à la fois dans des conditions de recolonisation forestière au Nord-est du projet notamment et dans des conditions plus humide à l'Est du projet (physionomie en touradons).

IV FAUNE

Concernant la faune présente sur l'aire d'étude, les inventaires ont permis d'identifier :

- 1 espèce d'Amphibiens,
- 1 espèce de Reptiles (*Iacertidae*),
- 12 espèces d'Insectes (8 lépidoptères et 4 odonates),
- 19 espèces d'Oiseaux,
- 3 espèces de Mammifères.

IV.1 AMPHIBIENS

Malgré la présence du Ruisseau de la Moulasse au Sud-ouest du projet, seule la Grenouille agile a pu être contactée.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut réglementaire			Liste rouge 2014
		PN	Bern	DH	
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	Art. 2	An. II	An. 4	LC

- PN : Protection nationale : arrêté du 19 Novembre 2007

Art. 2 : Protection stricte de l'espèce

- Bern : Convention de Bern

An. II : Espèce de faune strictement protégée

- DH : Directive Habitats 92/43/CEE

An. IV : Chasse, capture, ramassage ou destruction des aires de repos et de reproduction interdite

- Liste rouge des amphibiens de France métropolitaine (2015)

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France et du monde est faible)

Tableau 6 : Amphibien rencontré sur le site et statuts de protections

Cette espèce est une espèce d'intérêts communautaires (Annexe IV de la directive 92/43/CEE « habitat »), il bénéficie d'une protection stricte.

Le contact a eu lieu dans le fossé devant l'alignement d'arbres au Nord-est du projet, hors emprise.

A noter que ce fossé ne se situe pas à l'aval hydraulique du projet puisque les écoulements semblent se faire vers le ruisseau de la Moulasse, au Sud.



Figure 22 : La Grenouille agile

IV.4 AVIFAUNE

Sur l'aire du projet, 19 espèces d'oiseaux ont été identifiées. Aucune ne présente de statuts de patrimonialité important.

Nom français	Nom latin	Statut Réglementaire				Liste rouge nationale 2012
		PN	Bonn	Berne	DO	
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	Art. 3	/	An. 2	/	NA (hivernant) LC (nicheur)
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	Art. 3	An. II	An. 2 et 3	/	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Cornellie noire	<i>Corvus corone</i>	Art. 1	/	/	An. II/2	NA (hivernant) LC (nicheur)
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	/	/	An. 3	An. II/1 et III/1	LC (nicheur)
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	Art. 1	/	/	An. II.2	NA (hivernant) LC (nicheur)
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Art. 3	/	An. 2	/	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Palombe	<i>Columba palumbus</i>	Art. 1	/	/	An. II/1 et III/1	LC (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	Art. 3	/	An. 2	/	LC (nicheur)
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	Art. 3	/	An. 2	/	LC (nicheur)
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Art. 3	/	An. 3	/	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	Art. 3	/	An. 2	/	LC (nicheurs)
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	Art. 3	An. II	/	/	NA (Hivernant) NA (Passage) LC (Nicheur)
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	Art. 3	/	An. 2	/	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Rouge Gorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	Art. 3	/	An. 2 et 3	/	NA (hivernant) NA de passage LC (nicheurs)
Tarier pâle	<i>Saxicola torquatus</i>	Art. 3	An. II	An. 2	/	NA (hivernant) NA (passage)) LC (nicheur)
Troglodytes mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Art. 3	/	An. 2	/	LC (nicheur)

Légende :

- PN : Protection nationale arrêté ministériel du 29 octobre 2009

Art. 1 : Gibier chassable

Art. 3 : Interdiction de destruction, de perturbation, de transport, de détention, de colportage ou de vente

- Bonn : Convention de Bonn

An. II : Mise en place d'accord internationaux pour assurer la conservation de l'espèce

- Bern : Convention de Bern

An. II : Protection des zones migratoires et de repos

An. III : Exploitation réglementée de manière à maintenir l'existence de population hors de danger

- DO : Directive Oiseaux 2009/147/CE

An. I : Espèces bénéficiant de protection spéciale concernant leurs habitats.

An. II/1 : espèce chassable.

An. II/2 : chasse autorisée seulement dans les États membres de l'UE pour lesquels l'espèce est mentionnée.

An. III/1 : transport, vente, détention autorisée sous condition.

- Liste rouge des oiseaux de France métropolitaine (2012)

NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car, introduite dans la période récente ou, présente en métropole de manière occasionnelle)

LC : de préoccupation mineure

Tableau 9 : Oiseaux rencontrés sur le site et statuts de protections

Aucune espèce d'oiseau recensée ne possède de fort statut de protection ou n'est protégée au titre de la directive oiseau 79/409/CEE.



Figure 24 : Pipit des arbres, Roitelet à triple bandeau, Tarier pâle

IV.5 MAMMIFÈRES

Concernant la mammalofaune présente sur le site, des traces de pas et des laissés ont été vues. Des traces de Chevreuil, Sanglier ainsi que des laissés de Lapin de Garenne ont été observés.

Nom français	Nom latin	Statut Réglementaire			
		PN	Berne	DH	Liste Rouge Nationale
Chevreuil	<i>Capreolus capreolus</i>	Art. 1	An. III	-	LC
Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Art. 1	-	-	NT
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	Art.1	-	-	LC

Légende :

- PN : Protection nationale arrêté ministériel du 23 avril 2007 et arrêté du 26 juin 1987

Art. 1 : Gibier chassable

- Bern : Convention de Bern

An. III : Exploitations réglementée

- DH : Directive Habitats 92/43/CEE

- Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine (2012)

-LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France et du monde est faible)

-NT : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

Tableau 10 : Mammifères rencontrés sur le site et statuts de protections

A noter que le terrain n'est pas classé comme réserve de chasse.



Légende

 Périmètre d'investigation

 Projet

Espèces patrimoniales

 Grenouille agile

Habitats d'espèces

 Habitat Grenouille agile

 Habitat potentiel
Fadet des laiches

V CONCLUSION

Le secteur est apparu clairement mésophile.

L'emprise du projet est représentée par une jeune plantation de Pins maritimes (≈ 5 ans) entretenue, dont le cortège floristique présent dans les inter-rangs témoigne de conditions édaphique mésophile avec principalement de la Fougère aigle, de la Porcelle enracinée, de l'Ajonc d'Europe et des chaméphytes tels que la Callune et la Bruyère cendrée.

La parcelle du projet présente des enjeux écologiques modérés car il s'agit d'une parcelle forestière, bien qu'exploitée en monoculture de Pins, et aucune espèce de faune patrimoniale, rare ou protégée n'est présente..

Une zone humide constituée d'une lande à Molinie en touradons et d'une fruticée gorgée d'eau est présente à l'Est du projet.

La chênaie qui se développe à l'Est du projet, hors emprise, en arrière de cette zone humide, présente deux faciès différents qui se ségrègent en fonction des caractéristiques hydriques de la zone. A savoir, au Sud-est, plus humide, avec un fossé qui draine depuis la zone humide vers le champ présent en arrière de cette chênaie avec un sous-bois composé principalement de Molinie formant de petit touradons et quelques zones d'implantations de sphaigne avec en limite de ce boisement avec les plantations de Pins une ceinture de Fougère aigle.

Puis, au Nord un faciès plus mésophile avec de la Fougère aigle, de l'Ajonc d'Europe, de la Germandrée, du Lierre et du Chèvrefeuille.

Les boisements présents au Nord-est, âgé de moins de 5 ans sont colonisés par de la Molinie avec une physionomie correspondant au stade pionnier de recolonisation et non à la présence d'une zone humide.

Aucune espèce de flore patrimoniale n'a été contactée.

Une seule espèce de reptile patrimonial a été contacté, il s'agit du lézard des murailles.

Une seule espèce d'amphibien anouère a été contacté, il s'agit de la Grenouille agile.

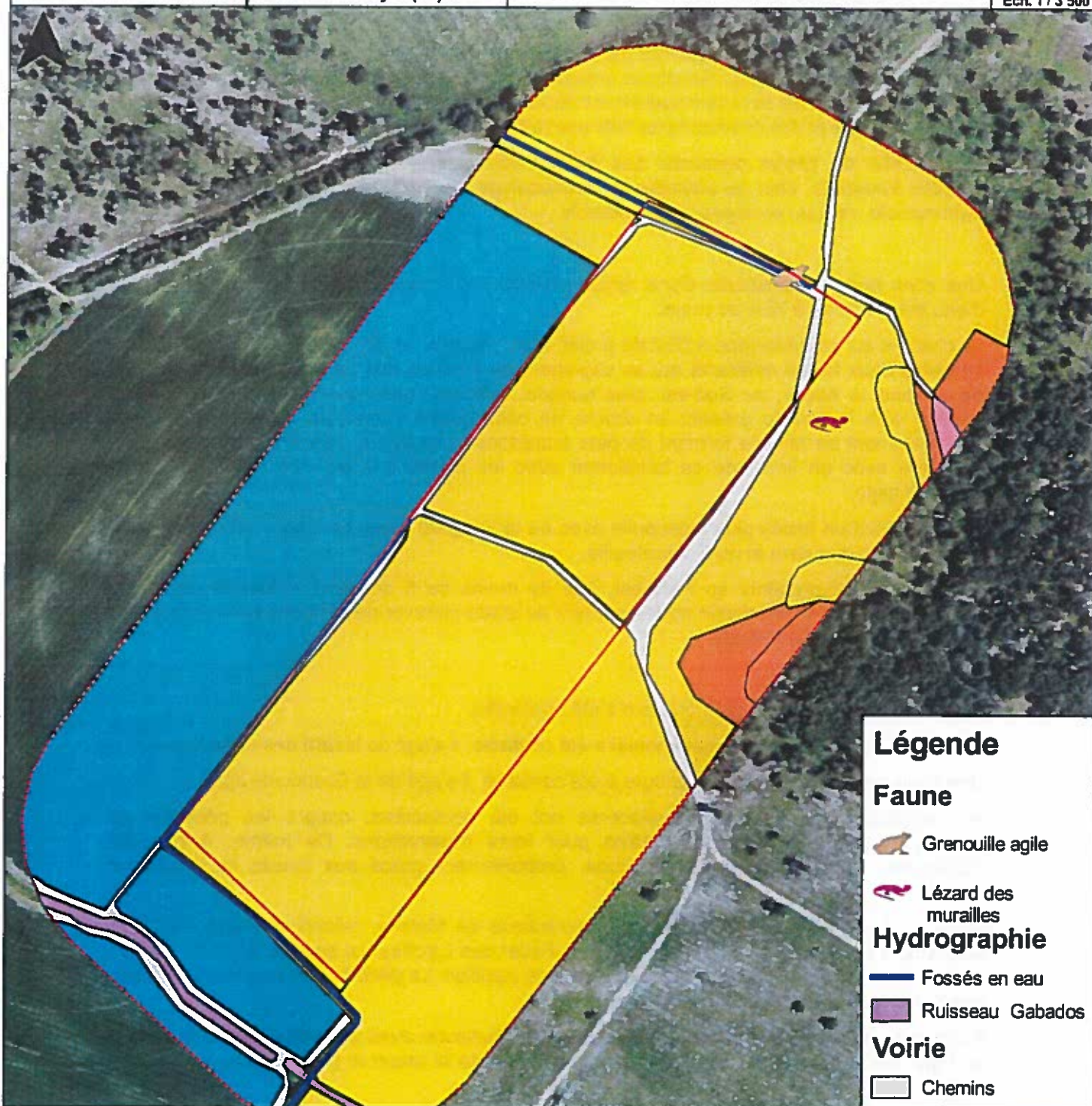
Huit espèces de papillons rhopalocères ont été contactées, malgré les périodes de prospections qui ne sont pas idéales pour leurs observations. De même, 4 espèces d'Odonates occupent le secteur d'étude, probablement grâce aux fossés et à la zone humide.

Au sein du projet, malgré la présence sporadique de Molinie, celui-ci en l'état n'est pas favorable à l'accueil ni à la transhumance du Fadet des Laiches. Le secteur en zone humide à l'Est, en revanche, est tout à fait favorable à ce papillon. La période des inventaires n'a pas permis de lever la potentialité de présence.

Aucune avifaune patrimoniale n'a été contactée. L'Avifaune avec la perte d'habitat favorable au Pipit des arbres et au Tarier pâle notamment sera le taxon le plus impacté sur le long terme.

Enfin, le Lézard des Murailles sera également impacté, mais seulement pendant la phase de travaux. L'ouverture du milieu via le défrichement augmentera le potentiel de chauffe pour ce reptile, lui conférant également de nouveaux micro-habitats à coloniser. Ce projet, pourra donc être bénéfique à long-terme pour cette espèce.

Une cartographie des enjeux écologiques du périmètre d'étude est présentée en page suivante.



Légende

Faune

 Grenouille agile

 Lézard des
murailles

Hydrographie

 Fossés en eau

 Ruisseau Gabados

Voirie

 Chemins

Légende

 Tampon

 Chemins

 Enjeux modéré

 Projet

Enjeux écologiques

 Enjeux faible

 Enjeux fort

VI CALENDRIER DES INVENTAIRES DE TERRAIN

Objet de la visite de terrain	Date	Période	Expert	Prospection
Flore	12 Septembre 2017	09h30 – 11h	SEGOVIA Yoann	Regroupement en milieux homogènes Photographies
Avifaune	12 Septembre 2017	07h30 – 10h	LAPIDO Vivien MEDO Mickael	Points d'écoutes Prospections à vue
Entomofaune	12 Septembre 2017	15h – 17h	LAPIDO Vivien MEDO Mickael	Recherche au filet à papillon
Flore	12 Septembre 2017	10h – 15h	LAPIDO Vivien	Inventaire flore
Mammifères (hors chiroptères)	12 Septembre 2017	10h – 15h	MEDO Mickael	Recherche des traces au cours de l'inventaire flore
Reptiles	12 Septembre 2017	10h – 15h	MEDO Mickael	Recherche de gîtes et de traces, prospections des souches, bois morts, abris...
Avifaune	27 Octobre 2017	07h30 – 10h	LAPIDO Vivien MEDO Mickael	Points d'écoutes Prospections à vue
Flore	27 Octobre 2017	10h – 15h	LAPIDO Vivien	Inventaire flore
Entomofaune	27 Octobre 2017	15h – 17h	LAPIDO Vivien MEDO Mickael	Recherche au filet à papillon
Avifaune	15 Décembre 2017	07h30 – 10h	LAPIDO Vivien MEDO Mickael	Points d'écoutes Prospections à vue
Flore	15 Décembre 2017	10h – 15h	LAPIDO Vivien	Inventaire flore
Entomofaune	09 Mars 2018	15h – 17h	LAPIDO Vivien MEDO Mickael	Recherche au filet à papillon
Flore	09 Mars 2018	10h – 15h	LAPIDO Vivien	Inventaire flore
Avifaune	09 Mars 2018	07h30 – 10h	LAPIDO Vivien MEDO Mickael	Points d'écoutes Prospections à vue
Reptiles	09 Mars 2018	10h – 15h	MEDO Mickael	Recherche de gîtes et de traces, prospections des souches, bois morts, abris...
Amphibien	09 Mars 2018	18h – 22h	MEDO Mickael	Points d'écoutes Prospections à vue

Tableau 11 : Inventaires réalisés sur le site

1. The first part of the document is a list of the names of the people who were present at the meeting. The names are listed in alphabetical order.

2. The second part of the document is a list of the topics that were discussed at the meeting. The topics are listed in alphabetical order.

3. The third part of the document is a list of the actions that were taken at the meeting. The actions are listed in alphabetical order.

4. The fourth part of the document is a list of the people who were responsible for the actions that were taken at the meeting. The people are listed in alphabetical order.

5. The fifth part of the document is a list of the people who were present at the meeting. The names are listed in alphabetical order.

6. The sixth part of the document is a list of the topics that were discussed at the meeting. The topics are listed in alphabetical order.

7. The seventh part of the document is a list of the actions that were taken at the meeting. The actions are listed in alphabetical order.

8. The eighth part of the document is a list of the people who were responsible for the actions that were taken at the meeting. The people are listed in alphabetical order.

9. The ninth part of the document is a list of the people who were present at the meeting. The names are listed in alphabetical order.